



COMMUNE DE SAINT-GRAVE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2015

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le huit janvier, le Conseil municipal, dûment convoqué, le 24 décembre, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie-Odile, Maire**

PRESENTS : MM GUÉMENÉ Henri - BROHAN Paul – GUITTON Ludovic - NEVOUX Claude – LE CARS Yannick – LOYER Dominique DUBOIS Alain – AUTRAN Thierry – GUÉHO Cyril - DEPEIGE Fabrice – LE RAY Marie-Thérèse – PIQUET Jocelyne – CAUDARD Marie-Thérèse DE LA BOUILLERIE Sybille

SECRETAIRE : LE CARS Yannick



Une minute de silence a été observé en hommage aux victimes des attentats.

Madame le Maire demande qu'il soit rajouté quatre points à l'ordre du Jour :

- 2015-01-05 convention SACPA
- 2015-01-06 convention EVEIL
- 2015-01-07 frais de fonctionnement école de Rochefort-en-terre
- Demande emplacement vente vêtements

L'ensemble du Conseil Municipal approuve le rajout de ces points



Le compte rendu de la réunion du 4 décembre 2014 a été approuvé à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire donne la parole à Mesdames FELDEL et NAVARRO, habitantes de Saint Gravé, qui exposent leur projet concernant la reprise du commerce avec dépôt de pain, épicerie, journaux, bar (licence3), vente de produits artisanaux locaux et bretons, de bougies artisanales....

Mesdames FELDEL et NAVARRO ont répondu aux questions posées par l'ensemble des élus sur les divers services proposés, démarche des boulangeries aux alentours de la Commune pour le pain...

2015_01_01_ COMMERCE

Madame le Maire informe les membres d'un deuxième projet reçu ce matin en Mairie par Madame MINGUY Evelyne qui propose de faire un dépôt de pain (boulangerie de Peillac), épicerie, vente de légumes, crèmerie et fromage de producteur. Propose aussi une vente de galette et crêpe le vendredi.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications pour le projet 1 de Mesdames FELDEL et NAVARRO et après avoir étudié le projet 2 de Madame MINGUY, souhaite voter à bulletin secret.

Au vu des résultats :

Projet 1 : 12 pour

Projet 2 : 1 pour

Deux abstentions.

Le projet de Mesdames FELDEL et NAVARRO a été retenu.

Suite à la fermeture le mois dernier du dépôt de pain tenu par M. et Mme REDON, boulangers à Saint Nicolas du Tertre, la Municipalité souhaite redonner ce service rapidement aux Gravéens et Gravéennes.

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Une convention sera établit entre les colocataires (Mmes FELDEL et NAVARRO) et la commune pour une durée de 6 mois.

La mise à disposition pendant la durée de cette convention sera gratuite, les charges (EDF, Eau, assurances...) seront à charges des locataires. Au bout de cette période, un bail (3/6/9) sera proposé à Mesdames FELDEL et NAVARRO avec un loyer de 250 euros par mois, chez un notaire.

L'ensemble du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à établir la convention et tous documents s'y rapportant.

2015_01_02_ VOTE DES SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS COMMUNALES ET EXTRA-COMMUNALES POUR L'ANNEE 2015

Les différentes demandes de subventions des associations communales et extra-communales. Il convient de délibérer sur les montants.

Madame le Maire précise que lors du vote des subventions, les élus membres du bureau des associations ne participeront pas au vote.

DEMANDEURS	MONTANT DEMANDÉ 2015 en €	MONTANT VOTÉ 2015 en €		OBSERVATIONS
APPEL Ecole Sainte Magdeleine	2 750.00	2 750.00	15 voix Pour	Arbre de Noël : 300 € Sorties scolaires tropical : 500 € Classe découverte en auvergne cycle 3 : ----- 1 750 € Activité modelage cycle 1 : 200 €
OGEC – Ecole Sainte Magdeleine - (dmde en 4 vers : avril, juin, sept et décembre)	55 787.00	52 424.00	11 voix pour 3 contre 1 abst	Convention scolaire (63 élèves) 1 212 € / enfants maternelles (32) 440 € / enfants primaires (31)
Destruction des ragondins	230.00	230.00	15 voix pour	
Rétrocession aux piégeurs: prime/prise	3.00/prise	3.00/prise	15 voix pour	
Club de l'amitié	Sans montant	120.00	12 voix pour 3 abst	
CCAS	6 000.00	6 000.00	15 voix pour	
AUTRES DEMANDES				
DEMANDEURS	MONTANT VOTE 2015	MONTANT VOTE 2015		OBSERVATIONS
Chambre de Métiers 56/ Vannes	240.00 (60€/enf)	240.00 (60€/enf)	13 voix pour 1 contre 1 absten	4 apprentis : LEBEL Maud – LEDUC Adeline – MOURAUD Valentin – OLLIVIER Thomas
Maison Familiale Rurale / Guilliers	Sans montant	60.00	13 voix pour 1 contre 1 absten	1 élève : SEROUX Pauline
Maison Familiale Rurale / Montauban-de Bretagne	Sans montant	180.00 (60€/enf)	13 voix pour 1 contre 1 absten	3 élèves : NEVOUX Maxime – ROUSSEL Alan – ROUSSEL Steven
Union Dptale Sapeurs- Pompiers/ODP	Sans montant	100.00	15 voix pour	
Association pas à pas	80.00 €	80.00	15 voix pour	

Souvenir français/Malansac	100.00 €	100.00	13 voix pour 2 contre	Exceptionnelle (pour achat d'un drapeau neuf coût 1 500.00 euros)/
Solidarité meubles Emmaüs à st nolff	64.00 €	0	5 voix pour 7 contre 3 abst	0.10 € par habitant
Ecole Publique PEILLAC la marelle	Sans montant	150.00 (30 €/enf)	15 voix pour	Classe découverte CP/CM2 pour 5 élèves : CORNU Estéban – GUILLAUDEAU Noé – LE MARHOLLEC Océane – LEPELLEC Alexandre – LEPELLEC Emeline
Asso paralysés de France à vannes	100.00 €	0.00	15 contre	
Chorale Sainte Cécile	80.00 €	80.00	7 voix pour 3 contre 5 abst	

Une subvention de 30 euros par enfant de la commune qui demanderait une subvention pour un voyage scolaire par an et par enfant.

2015_01_03_ AUTORISATIONS D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR BUDGET COMMUNE 2015

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,
Vu le Budget primitif adopté par délibération n°2014_03_13 en date du 11 mars 2014,
Considérant que le conseil municipal doit autoriser le maire jusqu'à l'adoption du budget 2015 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire jusqu'à l'adoption du budget 2015 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2014, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette, et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant,
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2015 lors de son adoption.

Section d'investissement dépenses	Budget 2015	1/4 crédits
2313 CONSTRUCTIONS	130 000.00 €	32 500.00 €
2031 HONORAIRES	3 000.00 €	750.00 €
21538 AUTRES RESEAUX	20 600.00 €	5 150.00 €
2158 AUTRES INST OUTILLAGE	1 000.00 €	250.00€
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	154 600.00 €	38 650.00 €

2015_01_04_ MODIFICATION DES STATUTS SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE PUBLIC DE MALANSAC

Suite au Comité syndical du 25 novembre dernier, les statuts du syndicat ont été modifiés et notamment l'article 5, comme suit :

.....»sections de fonctionnement et d'investissement : les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont réparties au prorata du nombre d'élèves de chaque commune inscrite aux transports scolaires de Malansac ».....

L'ensemble du conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la modification des statuts du syndicat comme ci-dessus.

SITE WEBENCHERES

La Commune a la possibilité de pouvoir mettre en vente du matériel stocké et non utilisé depuis plusieurs années sur un site de vente aux enchères dédié aux collectivités et établissements publics.

Pour accéder à ce site :

- un contrat d'abonnement comprenant : paramétrage espace de vente, création vitrine
- personnalisée, accès illimité à la hotline, accès à la base des acheteurs, la maintenance

du site pour un an : **250.00 € HT**, aucun frais de commissionnement.

Après avoir pris connaissance du dossier, l'ensemble du conseil municipal souhaite que ce point soit revu au prochain conseil municipal afin d'examiner le matériel.

2015_01_05_ RENOUELLMENT CONVENTION SACPA

Renouvellement de la convention SACPA, société qui capture les animaux errants sur la commune et les transporte à la fourrière basée à Ploeren. Le contrat sera validé pour une durée de un an au montant de 763.31 euros HT

Rappel du montant 2014 758.62 euros HT soit une augmentation de 0.6 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise madame le Maire à signer la convention.

2015_01_06 _ ASSOCIATION EVEIL – SUBVENTION 2015

	2014	2015
Association Eveil de Malansac –Petite enfance	1141.50 € (1.50/hab.)	1 152.00 € 1.50/hab.)
Association Éveil de Malansac –Activités péri scolaires	1 051.90 € (15.70/nbre enfants prim canton)	1 051.90 € (15.70/nbre enfants prim canton)
Association Eveil de Malansac – Centre social-coordination – Animation globale	761.00 (1 €/hab.)	768.00 € 1 €/hab.
Association Éveil de Malansac – Locaux	532.70 (0.70 €/hab.)	537.60 € (0.70 €/hab.)
Pérennisation des postes (3.00 €/ht)	2283.00 (3€/hab.)	2 304.00 € (3 €/hab.)
TOTAL	5 770.10 (soit 7.58/hab.)	5 813.50

Les membres du Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité valident les montants ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer la convention.

2015_01_07_FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE ROCHEFORT EN TERRE

La demande de participation de la commune pour les frais liés au fonctionnement de l'école publique Sylvain Pradeau de Rochefort en terre pour l'année 2014 s'élève à 3 677,97 euros + participation aux dépenses de fournitures scolaires 159,81 € soit un montant total de 3 837,78 €.

Ce chiffre concerne la scolarité de trois enfants en maternelle (soit 1 279.26 euros par enfant)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré 13 voix pour et 2 voix contre, valide les frais de fonctionnement comme ci-dessus.

DEMANDE D'EMPLACEMENT « VENTE RESTAURATION RAPIDE »

M. SALLES Yannick de Malansac sollicite la commune pour un emplacement pour un camion vendant de la restauration rapide.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à la demande de M. SALLES Yannick. Un courrier lui sera adressé lui proposant de venir s'installer les mardis après midi.

DEMANDE D'EMPLACEMENT VENTE « VETEMENTS ADULTES »

Mme PICARD Françoise de Concoret (56430) demande l'autorisation de s'installer le 1^{er} mardi de chaque mois pour une vente de vêtements d'adultes

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à la demande de Mme Picard Françoise.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier reçu de l'INSEE concernant le recensement de la population pour le 1^{er} janvier 2015 :
768 habitants

Ludovic Guitton fait un bref résumé de la réunion «jeunes» qui s'est déroulé courant décembre pour un projet «foyer Jeunes». Ce projet pourra être porté en partenariat avec l'Association Eveil.

Projet fête de la musique, le dimanche 21 juin 2015. Proposition de fermer le bourg (prévoir les déviations et les arrêtés de circulation) le projet pourrait être porté par l'association la Gravaï. Une demande de participation serait demandée à la commune, le montant n'est pas encore proposé.

Lors du dernier Conseil, il avait été demandé de remblayer le chemin de la Croix du Gérillais pour faciliter le passage de certains collégiens qui utilisent le car scolaire. Après réflexion, il est demandé de fermer ce chemin côté Route de Malansac afin d'éviter le passage de certains véhicules qui détériore ce chemin. Un arrêté sera pris en ce sens et un panneau « voie sans issue » sera installé prochainement.

**La séance est clôturée à 23h45
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2015_01_01 à 2015_01_07**

M.-O. COLINEAUX

H. GUEMENE

P. BROHAN

L. GUITTON

C. NEVOUX

Y. LE CARS

D. LOYER

A. DUBOIS

T. AUTRAN

C. GUEHO

F. DEPEIGE

M.-T. CAUDARD

M.-T. LE RAY

J. PIQUET

S. DE LA BO